

## *Chapitre 1.*

### **Niveau et composition du soutien agricole et de la protection commerciale**

Pour étudier les effets possibles d'une réforme, il faut commencer par considérer le niveau et la nature du soutien accordé aux agriculteurs. L'OCDE suit et évalue les tendances du niveau global et de la composition du soutien agricole dans ses pays membres au moyen de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) et de plusieurs autres indicateurs (voir OCDE, 2004 et éditions précédentes). L'ESP représente la valeur totale des interventions des pouvoirs publics qui se traduisent par des transferts financés par les consommateurs et les contribuables au bénéfice des producteurs agricoles. Exprimée en pourcentage des recettes agricoles totales, elle permet de soumettre le niveau du soutien dans un pays ou en faveur d'un produit à des comparaisons significatives du point de vue économique.

Pour établir l'ESP, les différentes mesures qu'appliquent les pouvoirs publics afin d'assurer un soutien financier aux agriculteurs sont classées par catégories selon un système qui consiste en premier lieu à distinguer le soutien des prix du marché et les paiements budgétaires. Chacune de ces deux grandes catégories est ensuite subdivisée suivant les modalités de mise en œuvre des mesures. Par exemple, certains mécanismes de soutien des prix du lait imposent aux producteurs de respecter un quota de production, et d'autres pas. Il est essentiel de faire cette distinction pour évaluer dans quelle mesure un prix à la production plus élevé fausse les décisions de production.

De même, dans la classification des paiements budgétaires, il est important de se demander, par exemple, si les cultivateurs doivent produire ou cultiver des végétaux spécifiques pour avoir le droit de bénéficier de l'aide considérée, ou s'il suffit qu'ils maintiennent les terres agricoles en bon état. Le versement effectif des paiements destinés aux éleveurs peut également être subordonné à des conditions du même type. Le système de classification des mesures dans l'ESP, fondé sur les critères de mise en œuvre, constitue une première étape essentielle dans l'évaluation des effets du soutien agricole sur les échanges, les marchés et le bien-être économique.

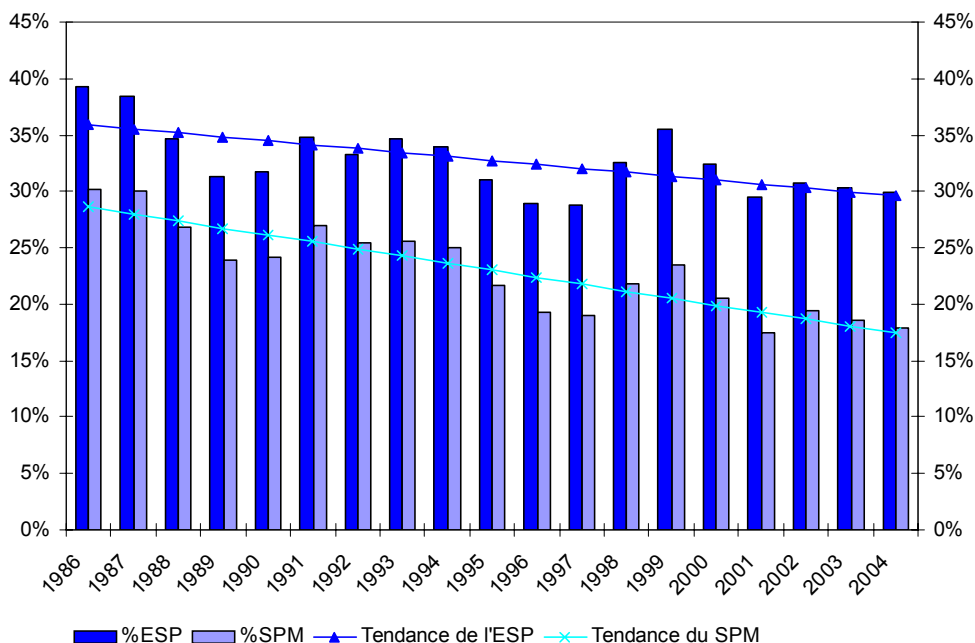
#### **Soutien des prix du marché**

Le soutien des prix du marché est la principale cause des excédents de la balance commerciale agricole et du faible niveau des prix mondiaux des produits agricoles. Ce phénomène a deux explications. Premièrement, à valeur monétaire égale, le soutien des prix du marché a plus d'effet sur la production et les échanges que la plupart des aides financières directes que les pouvoirs publics accordent aux agriculteurs (OCDE, 2001a). Deuxièmement, il domine les autres formes de soutien dans la plupart des pays et pour la majeure partie des produits, représentant plus des deux tiers de l'ESP en pourcentage de l'ensemble de l'OCDE ces dernières années (figure I.1).

L'action des pouvoirs publics visant à soutenir les prix de marché des produits agricoles échangeables passe presque systématiquement par des interventions dans les échanges : droits de douane ou restrictions quantitatives pour contenir le flux des importations et, dans certains cas, subventions à l'exportation pour encourager les clients étrangers à acheter les excédents. Les prix intérieurs plus élevés dus à ces interventions mettent un frein à la consommation intérieure et, simultanément, stimulent la production intérieure. Ainsi, comparé au soutien budgétaire direct, qui n'influe directement que sur l'offre (par exemple, un paiement par unité produite ou par superficie cultivée), le soutien des prix du marché, à valeur monétaire égale, provoque une modification plus importante du volume des échanges.

La figure I.1 illustre l'évolution du soutien agricole dans l'OCDE tel qu'il est mesuré par l'ESP en pourcentage et le SPM en pourcentage. L'ESP en pourcentage indique la proportion des recettes agricoles totales qui provient de la somme du soutien des prix du marché et des paiements des pouvoirs publics aux agriculteurs. Par exemple, ces dernières années, l'ESP en pourcentage moyenne de l'OCDE a oscillé dans une très étroite fourchette autour de 30 %, ce qui revient à dire qu'un peu plus du tiers des recettes agricoles totales de l'OCDE résulte de transferts liés à des mesures agricoles. Le SPM en pourcentage indique la proportion des recettes agricoles imputable aux seules interventions qui visent à maintenir les prix que les agriculteurs reçoivent sur le marché intérieur au-dessus de ceux qu'ils percevraient s'ils devaient vendre leurs produits sur le marché mondial. Comme le montre la figure I.1, l'ESP en pourcentage et le SPM en pourcentage suivent une tendance à la baisse depuis une quinzaine d'années, le second diminuant plus vite que le premier.

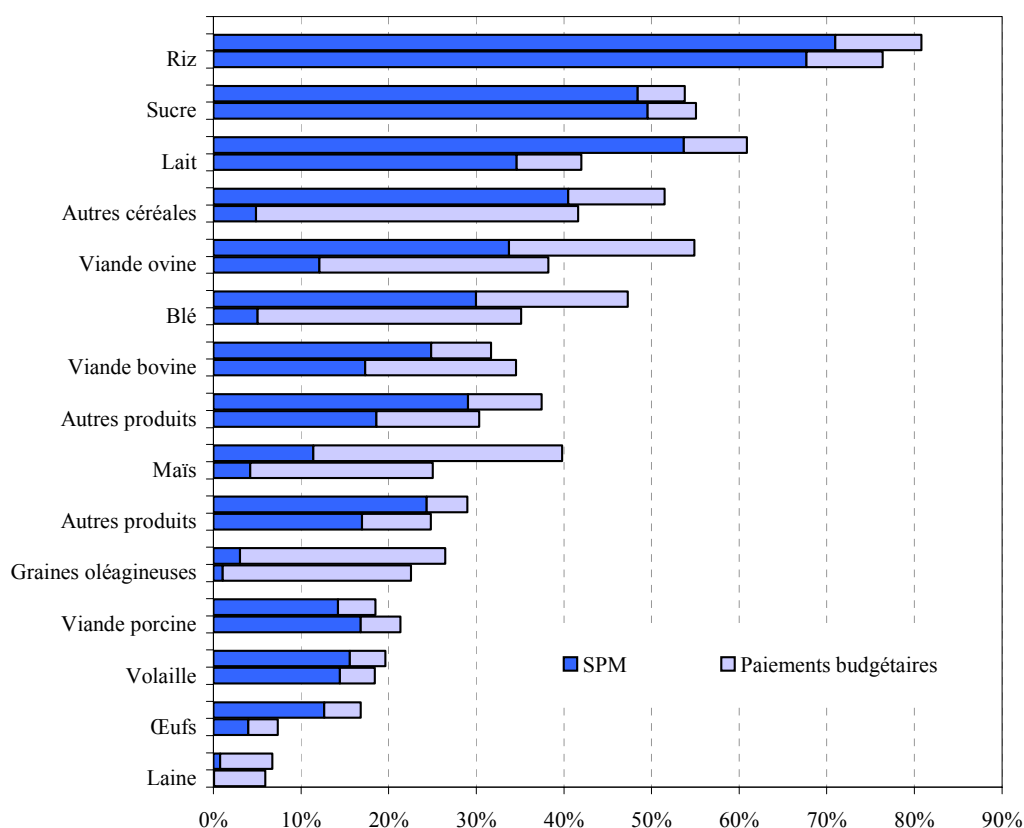
**Figure I.1 Évolution de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) et du soutien des prix du marché (SPM en pourcentage) 1986-2004**



Source : OCDE, base de données ESP/ESC, 2005.

La figure I.2 compare l'ESP en pourcentage et le SPM en pourcentage de certains produits à partir des moyennes sur trois ans des valeurs annuelles de deux périodes, à savoir 1986-88 et 2002-04. Le niveau moyen du soutien a diminué dans tous les cas depuis 1986-88, sauf dans ceux de la viande porcine et de la viande de bœuf et de veau qui, au demeurant, n'ont enregistré qu'une modeste progression. Il convient notamment de souligner la forte réduction du niveau de soutien dont bénéficient les céréaliers (blé, maïs et céréales secondaires) et les producteurs de graines oléagineuses. Notons toutefois que ce recul est le résultat net d'une réduction substantielle du soutien des prix du marché en partie compensée dans l'ESP totale par une augmentation des paiements budgétaires.

**Figure I.2 Estimation du soutien aux producteurs par produits, moyennes dans le zone de l'OCDE en pourcentage de la valeur des recettes agricoles brutes 1986-88 et 2002-04**



Pour chaque produit, la première barre horizontale correspond à la période 1986-1988 et la deuxième à la période 2002-2004. Les produits sont classés selon le niveau atteint pendant la période 2002-2004.

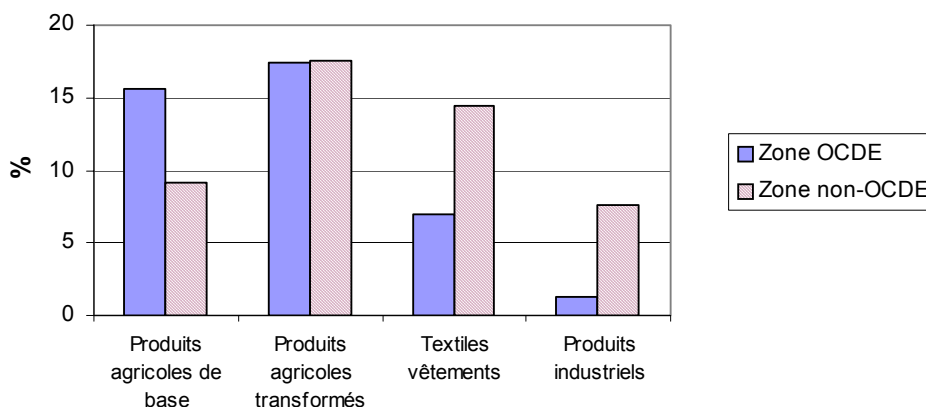
Source : OCDE, base de données ESP/ESC, 2005.

Les produits les plus protégés dans l'OCDE sont le riz, le sucre et le lait. En outre, si le niveau du soutien des prix du marché a diminué dans la plupart des cas, y compris dans celui du lait, il est demeuré pratiquement inchangé dans ceux du riz et du sucre depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis que l'OCDE a commencé à suivre régulièrement l'évolution des politiques agricoles au moyen de l'ESP. Le sucre et le lait

bénéficient d'une forte protection commerciale dans presque tous les pays membres de l'OCDE, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il convient néanmoins de noter que dans l'UE, premier producteur de ces deux produits au sein de l'OCDE, la production est restreinte par des quotas, qui atténuent la stimulation de l'offre imputable au soutien des prix du marché. De même, des quotas laitiers limitent les excédents au Canada, en Suisse et au Japon. Le riz n'est cultivé que dans quelques pays de l'OCDE, mais bénéficie d'un soutien important au Japon, en Corée et aux États-Unis. Sur la période 2002-04, les prix reçus par les producteurs et ceux payés par les consommateurs étaient en moyenne à peu près deux fois plus élevés que les prix mondiaux dans les cas du sucre et du lait et quatre fois supérieurs dans celui du riz.

Le soutien des prix du marché ne résulte pas exclusivement des droits de douane appliqués au prix des importations, même si ceux-ci sont généralement nécessaires. Dans de nombreux pays, les coûts de transaction des échanges, les restrictions phytosanitaires et d'autres types de mesures non tarifaires peuvent s'ajouter aux effets protecteurs des droits de douane : ce sont les droits de douanes qui créent cet écart de prix, pas les mesures non tarifaires. Les estimations du coefficient nominal de protection (CNP) des produits pour lesquels l'OCDE calcule l'ESP tendent à confirmer cette observation. Le CNP constitue un indicateur de la protection commerciale en équivalent droits de douane, calculé à partir de données qui comparent directement les prix intérieurs et les prix mondiaux et non pas les chiffres des droits de douane. Dans l'OCDE, les CNP moyens sont en général plus élevés que les droits de douane moyens auxquels sont soumis les produits agricoles, indiqués dans la figure I.3 (voir OCDE, 2004, et les éditions précédentes). Cette figure compare les droits de douane entre régions et entre produits agricoles et industriels. Les sources et les méthodes employées pour réaliser ces calculs sont décrites plus loin.

**Figure I.3. Droits appliqués aux importations en moyenne, par secteurs et régions, 2001**



Source : Pour plus de précisions sur les droits de douanes, consulter le site [www.oecd/agr/gtapem](http://www.oecd/agr/gtapem).

En moyenne, les droits sur les importations de produits agricoles de base s'établissent aux alentours de 15 % dans la zone de l'OCDE et juste en dessous de 10 % en dehors. Dans les deux régions, ils sont plus élevés dans le cas des produits agricoles transformés. Dans la zone de l'OCDE et, dans une moindre mesure, à l'extérieur de cette zone, les droits de douane sur les produits agricoles sont plus élevés en moyenne que les droits de douane sur les textiles et les produits industriels. Cependant, comme nous le verrons plus loin, les effets d'une réduction des droits de douane dans plusieurs secteurs sont fonction non seulement de leur niveau initial mais aussi de la taille du secteur concerné. Même cumulés, les produits agricoles de base et transformés représentent une activité économique beaucoup moins importante que les secteurs non agricoles dans tous les pays développés et dans presque tous les pays en développement.

Par ailleurs, bien que l'agriculture continue d'occuper une place relativement plus importante dans l'économie des pays en développement, cette situation est en train de changer rapidement dans certains d'entre eux. En s'appuyant sur des estimations de la Banque mondiale (2003), Charlton et Stiglitz (2005) notent que la part des produits manufacturés dans les exportations totales des pays à faible revenu est passée de 20 % en 1981 à plus de 80 % en 2001. Sur la même période, l'augmentation des exportations de produits agricoles de base a été limitée à 2 % par an, très loin derrière celle des exportations de produits agricoles transformés (8 %) et de textiles (15 %). Ces tendances concordent globalement avec un scénario désormais bien connu en vertu duquel l'expansion économique s'accompagne d'une diminution du poids relatif de l'agriculture.

Si l'on peut s'attendre à ce que les effets d'une réforme des politiques commerciales soient différents selon les produits, les secteurs et les ménages, c'est entre autres parce que la réduction des droits de douane appliqués prendra elle-même des formes très différentes, indépendamment de la règle de calcul adoptée dans l'accord commercial dont découlera la réforme en question. L'explication réside en partie dans la différence qui existe entre les droits consolidés, qui servent de référence dans le cadre des négociations multilatérales de l'OMC sur l'accès aux marchés, et les droits de douane que les pays importateurs appliquent effectivement aux produits en provenance de leurs divers partenaires commerciaux. L'encadré I.1 traite de cette question plus en détail.

Les scénarios du GTAPEM décrits plus loin s'appuient sur une hypothèse importante : la réduction envisagée des droits de douane, quelle que soit la manière dont elle est mise en œuvre, se traduit globalement par une division par deux des taux appliqués précédemment. Dans l'analyse AGLINK des répercussions sur les marchés mondiaux des produits, la réduction envisagée concerne les taux consolidés. Toutefois, en réalité, la distinction n'est pas significative quantitativement, car le modèle AGLINK porte essentiellement sur les pays de l'OCDE, où, comme le montrent les données évoquées dans l'encadré I.1, le décalage entre taux consolidé et droits appliqués est généralement modeste.

### Encadré I.1. Droits de douane consolidés, appliqués et préférentiels

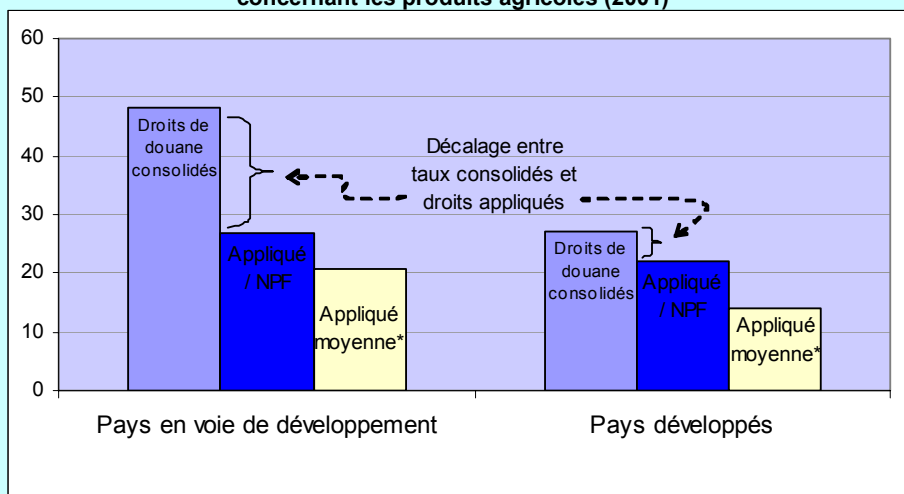
Concrètement, la consolidation des droits de douane, but principal des négociations au sein de l'OMC, porte sur les droits de douane *maximums* auxquels, selon l'accord conclu, un pays est susceptible de soumettre des produits donnés. Cependant, en général, les pays appliquent en fait des droits de douane inférieurs aux maximums négociés. A moins que les réductions négociées des droits consolidés n'engendrent de nouveaux taux consolidés inférieurs aux taux appliqués antérieurement, il n'y a pas d'obligation réelle de réduire la protection. Dans beaucoup de cas, les produits de tous les pays membres de l'OMC font l'objet de droits sur les importations « inférieurs au maximum autorisé » au titre du principe dit de la « nation la plus favorisée » (NPF). Afin de distinguer ces droits des autres types de droits appliqués qui seront évoqués plus loin, nous les appellerons « droits appliqués/NPF » dans le reste du présent document. En vertu de ce principe, si un taux de droit inférieur est appliqué aux importations d'un pays donné, il doit l'être à celles de tous les autres pays. Nous appellerons ici la différence entre le taux consolidé et les droits appliqués NPF « écart consolidé » (voir François et Martin, 2004).

Il existe deux grands types d'accords commerciaux au titre desquels au moins un des partenaires peut bénéficier d'un traitement plus favorable que celui de la NPF : les accords commerciaux régionaux et bilatéraux et ceux en vertu desquels les pays développés accordent aux pays en développement un accès privilégié à leurs marchés. Les conditions spéciales accordées dans le premier cas sont dites « préférences réciproques » pour indiquer que chacune des parties à l'accord applique les mêmes droits de douane à tous les autres. Inversement, le traitement préférentiel dont les pays développés font bénéficier les pays en développement est à sens unique, autrement dit « non réciproque ».

Les différences entre droits consolidés, appliqués/NPF et appliqués/préférentiels empêchent de généraliser les effets redistributifs possibles des réductions multilatérales des droits de douane, et ce d'autant plus lorsque les formules de réduction elles-mêmes entraînent des diminutions susceptibles de varier selon les pays, les produits et le niveau initial des droits. Analyser dans leur intégralité les implications économiques de ces différences est une tâche extrêmement complexe, qui va bien au-delà des limites de la présente étude. Heureusement, de nouvelles données étant désormais disponibles pour approfondir ces questions, celles-ci ont été largement évoquées dernièrement par d'autres auteurs (OCDE, 2004 ; OCDE, 2005b ; Bouet *et al.*, 2005 ; Bchir *et al.*, 2005). Si le problème est soulevé ici, c'est principalement pour mettre en évidence certaines des implications potentielles de la réforme des politiques commerciales concernant les effets redistributifs entre pays.

Les négociations commerciales portent sur la réduction des taux consolidés. Un accord sur la réduction de ces taux n'entraînera une baisse des taux appliqués/NPF que si la diminution convenue est supérieure à l'écart consolidé initial. Dans une analyse des implications de différents types de formule de réduction, Jean *et al.*, 2005 compare les taux consolidés et appliqués concernant les produits agricoles. La figure ci-dessous synthétise une partie de leurs données (notez que les groupes de pays et de produits définis dans cette figure sont différents de ceux de la figure I.3).

**Différences entre droits consolidés, appliqués/NPF et appliqués/préférentiels concernant les produits agricoles (2001)**



\* Le taux appliqué moyen tient compte des effets des taux appliqués/NPF et préférentiels.

Source : Jean *et al.*, 2005

La figure compare séparément, pour les pays en développement et les pays développés, les moyennes des taux consolidés, appliqués/NPF et appliqués/préférentiels. Les données indiquées sont des moyennes des équivalents *ad valorem* des droits de douane constatés pendant l'année de référence 2001. Les procédures employées pour établir ces estimations, y compris des précisions essentielles telles que les références utilisées pour convertir les droits spécifiques et mixtes en équivalents *ad valorem*, sont présentées dans Bouet *et al.*, 2004 et Decreux *et al.*, 2004. Naturellement, les moyennes masquent des variations considérables entre produits et pays.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la différence entre les taux moyens consolidés et appliqués/NPF correspond à l'«écart consolidé» (qui doit être interprété ici comme la différence entre les moyennes régionales des droits consolidés et celles des taux appliqués les plus faibles accordés à tous les partenaires commerciaux au titre du principe de la NPF). De même, la différence entre les moyennes régionales des taux appliqués/NPF et celles des taux appliqués/préférentiels correspond aux marges préférentielles. Les résultats synthétisés dans la figure révèlent que l'écart consolidé est de manière générale assez modeste, en moyenne, dans les pays développés, où il se situe à 3.6 % seulement. Il est beaucoup plus important dans les pays en développement. Il en découle qu'un accord commercial prévoyant des réductions proportionnelles des taux consolidés pourrait se traduire par une diminution substantielle des droits appliqués/NPF dans les pays développés, mais pas nécessairement dans les pays en développement.

Toutefois, il reste maintenant à déterminer les implications qu'aurait une réduction des taux consolidés NPF en ce qui concerne non plus les droits appliqués/NPF, mais les droits appliqués/préférentiels. Une réduction générale des taux appliqués/NPF pourrait entraîner une diminution des taux préférentiels dans certains pays, mais être sans effet dans beaucoup d'autres. Il existe trois possibilités. Premièrement, comme nous l'avons vu, une réduction donnée des droits consolidés ne se traduit pas systématiquement par une réduction des droits appliqués/NPF, auquel cas elle n'a pas de répercussion sur les droits préférentiels, encore plus bas. Deuxièmement, dans de nombreux cas, le régime préférentiel accordé à un partenaire commercial consiste en fait en une franchise de droits, ce qui suppose par définition que toute réduction dans le cadre d'un accord mondial est impossible. Enfin, les taux préférentiels seraient automatiquement réduits dans le cadre des nombreux accords où ils sont fixés en pourcentage du taux appliqué/NPF (Bouet *et al.*, 2005).

En réalité, que la réduction des taux consolidés conduise ou non à un abaissement des taux préférentiels qui leur sont liés n'est sans doute pas la question la plus importante pour la plupart des pays qui bénéficient d'un régime préférentiel. Pour eux, le problème principal n'est pas le taux préférentiel en soi, mais la marge préférentielle, c'est-à-dire la différence entre les droits de douane qu'ils doivent acquitter, souvent nuls, et ceux auxquels sont soumis les exportateurs concurrents. A chaque diminution des taux appliqués/NPF, cette marge s'amenuise et les avantages économiques qu'apportent les régimes préférentiels sont érodés, à moins que les taux préférentiels ne soient minorés eux aussi de manière à maintenir une marge équivalente en termes absolus. Il suffit de regarder la troisième colonne de chacun des deux groupes dans la figure ci-dessus pour se faire une idée de l'importance des droits préférentiels, qui ramènent les droits moyens appliqués en dessous des moyennes NPF. Il convient toutefois de garder à l'esprit que ces comparaisons portent sur des taux de droits moyens concernant de vastes groupes de produits et de pays. Dans ce cas en particulier, les moyennes masquent presque tous les détails importants.

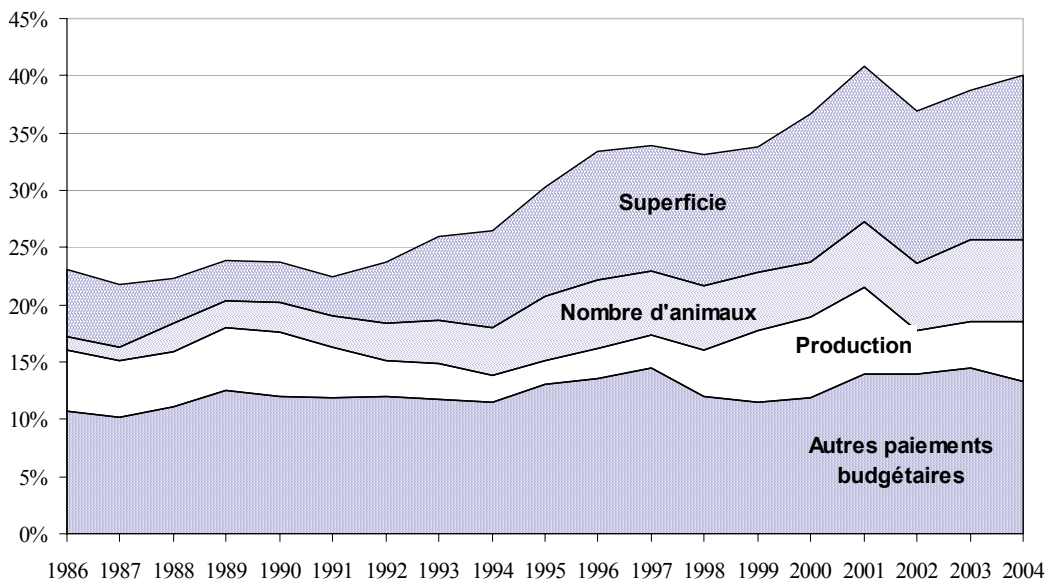
La nature et l'importance des accords commerciaux préférentiels occupent également une large place dans des études récentes sur les échanges (voir en particulier OCDE, 2005a, b, c ; Bouet *et al.*, 2005 ; Jean *et al.*, 2005 ; Bchir *et al.*, 2005). Dans chacune de ces études, les auteurs font état des résultats d'analyses quantitatives originales et d'examen approfondis conduits dans le cadre d'autres travaux. Il se dégage de toutes ces études un consensus selon lequel l'érosion de l'intérêt économique des préférences est susceptible de poser un problème grave à certains pays en développement qui bénéficient actuellement d'un accès privilégié pour quelques produits parmi lesquels sucre, bananes, produits à base de viande et textiles/habillement.

Des travaux récents de l'OCDE avaient pour but de quantifier les répercussions économiques potentielles de l'érosion des préférences. OCDE (2005b) constate ainsi une corrélation négative entre le gain de bien-être qu'un pays est susceptible de retirer d'une réduction des droits de douane à l'échelle mondiale et l'ampleur de la marge préférentielle de ce pays. Autrement dit, certains pays qui bénéficient actuellement d'un traitement préférentiel risquent d'enregistrer une diminution de leur bien-être économique en cas de réforme du commerce mondial. Néanmoins, cette étude indique que quelques pays jouissant actuellement d'un accès privilégié à certains de leurs marchés d'exportation pourraient encore tirer un avantage, globalement, de réductions multilatérales des droits de douane. Cela pourrait se produire si les bénéfices retirés d'une diminution des droits dans les pays qui n'accordent pas de préférences étaient plus importants que le manque à gagner qu'enregistreraient ces quelques pays sous l'effet d'une érosion des avantages économiques que leur procure le traitement préférentiel offert par certains pays importateurs.

## Paievements budgétaires

Les figures I.1 et I.2 ci-dessus indiquent que les paiements budgétaires occupent une place de plus en plus importante dans l'ESP totale (ils sont passés de moins de 25 % en 1986 à un peu plus de 40 % en 2004). Ce phénomène est beaucoup plus rapide dans le cas des cultures que dans celui de l'élevage dans les pays de l'OCDE. Le système employé pour classer les mesures prises en compte dans l'ESP distingue un assez grand nombre de catégories et de sous-catégories de paiements budgétaires. Cependant, s'agissant du sujet qui nous préoccupe ici, quatre grands groupes de paiements suffisent pour mettre en évidence les différences les plus importantes, à savoir ceux qui sont fondés sur les superficies, sur le nombre d'animaux et sur la production, ainsi que les autres paiements. Les paiements au titre des superficies comprennent ceux qui sont accordés par hectare cultivé et ceux qui sont versés en vertu de divers programmes qui prennent pour référence des droits historiques. Les paiements au titre du nombre d'animaux comprennent principalement les aides à la tête de bétail versés aux éleveurs dans l'Union européenne et dans d'autres pays européens. Les paiements fondés sur la production comprennent les paiements compensatoires au titre des prêts accordés aux États-unis, de même que ceux qui sont versés au titre de dispositifs similaires dans d'autres pays dans la zone de l'OCDE. La catégorie « autres » englobe les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables et fixes et les paiements par tête de bétail accordés aux éleveurs. La figure I.4 illustre l'évolution de chacun de ces quatre types de soutien dans l'ESP totale sur la période 1986-2004.

**Figure I.4. Contribution à l'ESP totale en pourcentage des paiements budgétaires au titre des superficies et de la production et des paiements budgétaires de la catégorie « autres », 1986 to 2004**



Actuellement, les paiements au titre des superficies représentent environ un tiers des paiements budgétaires totaux accordés aux agriculteurs dans l'ensemble de l'OCDE, alors qu'ils n'en représentaient qu'un quart à peu près en 1986-88. Fondamentalement, deux



types de paiements au titre des superficies sont pris en compte dans l'ESP : ceux qui nécessitent de cultiver des plantes donnant droit à paiement, et ceux qui ne sont pas assortis de cette condition, mais qui peuvent toutefois être subordonnés à l'obligation d'avoir pratiqué certaines cultures dans le passé. Naturellement, les paiements liés à une culture, notamment ceux qui sont versés par unité de superficie d'une culture précise au moment du paiement, engendrent des distorsions de la production plus importantes que les paiements à la superficie qui ne sont pas subordonnés à cette condition.

Quoi qu'il en soit, il a été démontré qu'à montant égal, les paiements à la superficie créaient moins de distorsions de la production que le soutien des prix du marché et certains autres paiements budgétaires, même lorsqu'ils sont assortis d'une obligation de culture. En outre, les paiements à la superficie qui laissent aux producteurs une grande liberté dans le choix de l'utilisation des terres qui en bénéficient peuvent fausser la production beaucoup moins que ceux qui sont assortis de critères d'éligibilité très étroits. Cela tient au fait que l'offre de terres présente en général une élasticité-prix très limitée par rapport à d'autres facteurs de production, notamment à l'échelle des grandes catégories d'utilisation des terres telles que les terres labourables et les pâturages : il peut y avoir, à la marge, des conversions de terres labourables en pâturages, et inversement, mais les possibilités de substitution sont généralement moins importantes qu'à l'intérieur de ces catégories, par exemple entre le blé et les céréales à l'intérieur du groupe terres labourables (OCDE, 2001a).

L'évolution à la hausse de la part des paiements budgétaires au titre du nombre d'animaux est parallèle à celle des paiements fondés sur les superficies et, pour l'essentiel, suit l'évolution de la politique de soutien à l'agriculture de l'Union européenne. Dans l'analyse des simulations présentée plus loin, les paiements fondés sur le nombre d'animaux sont considérés comme des subventions au capital. Le modèle utilisé estime les ajustements qui peuvent intervenir dans les ressources à moyen terme (5 à 10 ans) et, dans ce cadre, part du principe que le cheptel s'ajustera en réaction au rééquilibrage des prix relatifs. Dans ces circonstances, une réduction simulée des paiements fondés sur le nombre d'animaux a un impact négatif sur la production du secteur de l'élevage.

Le principal type de mesures classées dans la catégorie paiements fondés sur la production est le paiement compensatoire, c'est-à-dire versé pour neutraliser la différence entre un prix administré ou cible fixé par les pouvoirs publics et le prix du marché. Les répercussions sur la production attendues des paiements fondés sur la production sont analogues à celles du soutien des prix du marché. Les retombées sur les échanges sont censées être moindres, car, à la différence du soutien des prix du marché, ces paiements n'ont pas d'effet de distorsion des prix ressenti directement par les consommateurs. Néanmoins, dans la mesure où l'élasticité-prix de la demande d'aliments et de produits agricoles est généralement faible, la différence peut ne pas être particulièrement importante du point de vue empirique.

La troisième catégorie de paiements budgétaires regroupe un ensemble très divers de subventions en faveur des consommations intermédiaires et d'aides à l'équipement, dont aucune ne représente à elle seule une proportion importante du total. Elle comprend des mesures de soutien destinées à réduire les coûts des exploitations au titre des carburants, des engrais et des aliments du bétail, ainsi que des mesures visant à diminuer le coût de l'achat et de la détention d'éléments d'actif : subvention en capital, annulation de créances, bonification d'intérêt sur des crédits à long terme.

## *REFERENCES*

- Ahearn, M., H. El-Osta et J. Dewbre (2002) « The Impact of Government Subsidies on Off-Farm Labor Supply of Farm Operators », rapport présenté à la réunion annuelle de l'American Agricultural Economics, Long Beach, CA.
- Anderson, K., W. Martin et D. van der Mensbrugghe (2005), « Market et Welfare Implications of Doha Reform Scenarios » dans *Agricultural Trade reform and the Doha Development Agenda*, K. Anderson et W. Martin (eds.), Washington, D.C., OOTP et la Banque mondiale.
- Armington, P.S. (1969), *A Theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production*, IMF Staff Papers, N° 16, pp. 159-178.
- Azzoni, C., J. Brooks, J. Guilhoto, et S. McDonald (2005), *Who in Brazil will Gain from Global Trade Reforms*, The University of São Paulo Research Regional et Urban Economics Lab, TD-Nereus 12-2005.
- Banque mondiale (2003), *Global Economic Prospects: Realizing the Development Promise of the Doha Agenda 2004*, Washington, DC.
- Bhagwati, J. (2005) "Reshaping the WTO" dans *Far Eastern Economic Review*, N°168, pp. 1-5.
- Bouet, A., Y. Decreux, L. Fontagné, S. Jean et D. Laborde (2004), « A Consistent, *ad valorem* Equivalent Measure of Applied Protection Across the World: The MACMap-HS6 Database » *Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)*, Working Paper No 2004 – 22, Paris.
- Bchir, A., S. Jean et D. Laborde (2005), « Binding overhang and tariff-cutting formulas: A systematic, world-wide quantitative assessment », *Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) Working Paper draft*, Paris.
- Bouet, A., J.C. Bureau, Y. Decreux, L.; et S. Jean (2004), « Multilateral Agricultural Trade Liberalization: The Contrasting Fortunes of Developing Countries in the Doha Round », *Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)*, Working Paper 2004-18, novembre.
- Bouet, A., Y.L. Fontagné et S. Jean (2005) « Is Erosion of Tariff Preferences a Serious Concern? » dans *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda*, K. Anderson et W. Martin (eds.) Washington, D.C., OOTP et la Banque mondiale.
- Brooks, J. (2003). « Agricultural Trade Reform, Adjustment and Poverty: Mapping the Linkages », *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OECD, Paris, pp. 9-25.
- Brooks, J. et O. Melyukhina (2003) « Estimating the pass-through of agricultural policy reforms: an application to Russian crop markets, with possible extensions », rapport présenté à l'International Agricultural Trade Research Consortium Conference, Capri, juin.
- Burfisher, M. et J. Hopkins, eds. (2003) « *Decoupled Payments: Household Income Transfers in Contemporary U.S. Agriculture* », Market and Trade Economics Division, Economic Research Service, U.S. Department of Agriculture, *Agriculture Economic Report* No. 822, Washington, D.C.
- Burfisher, M., K. Hanson, J. Hopkins et A. Somwaru (2005), « *US Agricultural Adjustment Capacity: A Macro-Micro Simulation Approach* », rapport USDA-ERS établi pour l'OCDE.

- Charlton, A.H. et J.E. Stiglitz (2005) « A Development-friendly prioritization of Doha Round Proposals », *The World Economy*, Volume 28, N°3, p.293.
- Cogneau, D. et A. Robilliard (2000) *Growth, distribution and poverty in Madagascar: learning from a micro-simulation model in a general equilibrium framework*, IFPRI, Washington, DC.
- Cooper, J., R. Johansson, et M. Peters (2003), « Some Domestic Environmental Effects of U.S. Agricultural Adjustments under Liberalized Trade: A Preliminary Analysis », rapport présenté à la Second North American Symposium on Assessing the Environmental Effects of Trade, Mexico City, Mexico, mars, accessible à : [http://www.cec.org/files/PDF/ECONOMY/cooper-et-al\\_en.pdf](http://www.cec.org/files/PDF/ECONOMY/cooper-et-al_en.pdf)
- Deaton, A. (1997) *The analysis of household surveys: a microeconomic approach to development policy*. Johns Hopkins University Press for the World Bank, Baltimore et Londres.
- Decaluwé, B. et J. Cockburn (2002) « *How are Globalization and Poverty Interacting and What Can Governments Do About It?* » (d'après un ouvrage issue du projet Micro Impact of Macro Adjustment Policies (MIMAP), 9-10 décembre, Paris.
- Diaz Bonilla, E., M. Thomas et S. Robinson (2003) « Trade, Food Security and WTO Negotiations: Some Reflections on Boxes and their Contents » dans *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OCDE, pp. 59-104.
- Dorward, A., C. Poulton, H. Tchale et P. Wobst (2004) *The Distributional Effects of Agricultural Policy Reform on Poor Rural Households: Linking Household, Rural Economy and Economy-Wide Analysis*, rapport établi pour l'OCDE.
- Duncan, R. et D. Quang (2003), *Trade Liberalisation, Economic Growth and Poverty Reduction Strategies*, National Centre for Development Studies, Australian National University, Canberra.
- El-Osta, H.S. et M.J. Morehart (1999) "Technology Adoption Decision in Dairy Production and the Role of Herd Expansion," *Agricultural and Resource Economics Review*. avril, pp: 84-95.
- Fabiosa, J., J. Beghin, S. de Cara, A. Eloheid, C. Fang, M. Isik, H. Matthey, A. Saak, P. Westhoff, D.S. Brown, B. Willott, D. Madison, S. Meyer, et J. Kruse (2005), « The Doha Round of the World Trade Organisation and Agricultural Markets Liberalisation: Impacts on Developing Economies », *Review of Agricultural Economics*, Vol. 27, No. 3, pp 317-335.
- Fallick, B.C. (1996) « A Review of the Recent Empirical Literature on Displaced Workers », *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 50, No. 1, pp: 5-16.
- Farber, H.S. (2003) « Job Loss in the U.S., 1981-2001 », NBER Working paper 9707, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- FIPE (2004), « The Distributional Effects of Agricultural Policy Reform: The Case of Brazil », rapport établi pour l'OCDE, Sao Paulo.
- Finizia, A., R. Magnani et F. Perali (2004): *A General Equilibrium Analysis of the Mid-Term Review of the CAP on the Italian Economy*, Franco Angeli, Rome.
- Francois, J.F., H. van Meijl et F.W. van Tongeren (2003), *Economic Benefits of the Doha Round for the Netherlands*, rapport soumis au ministère des Affaires économiques, Direction générale des relations économiques extérieures, Pays Bas.
- Francois, J. et W. Martin (2004), « Formula Approaches for Market Access Negotiations », *The World Economy*, Vol. 26, pp. 1-28.
- Gardner, B. (1987), *The Economics of Agricultural Policies*, New York, Macmillan.

- Gardner, B. (1992) « The Disappearance of the Farm Problem », *Journal of Economic Literature*, Vol. 30, No. 3, pp. 62-101.
- Gérard F., M.-G. Piketty et J.-M. Boussard (2003), « Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres: Illustration à partir du modèle ID3 de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés », *Notes et études économiques*, n°19, pp. 111-134, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Paris.
- Hanson, K. 2002. « Scenario Analysis with a U.S. Computable General Equilibrium Model », *The 12th Federal Forecasters Conference: Papers and Proceedings*, Washington DC.
- Hanson, Kenneth, et Agapi Somwaru(2003) « Farm and Non-Farm Households Distributional Effects of U.S. Farm Commodity Programs ? », *Selected Papers at the Sixth Annual Conference on Global Economic Analysis*, The Hague, Netherlands.
- Hertel, T.W. (1997), *Global Trade Analysis: Modeling and Application*, Purdue University.
- Hertel, T.W., J.M. Horridge, et K. R. Pearson (1991) *Mending the Family Tree: A Reconciliation of the Linearization and Levels Schools of CGE Modeling*, Impact Project Preliminary Working Paper No IP-54, Australian Industry Commission et Monash University, Canberra.
- Hertel, T.W., D. Hummels, M. Ivanic, et R. Keeney (2003) « How Confident Can We Be in CGE-Based Assessments of Free Trade Agreements? » rapport présenté à la Sixth Annual Conference on Global Economic Analysis, Scheveningen, Pays Bas.
- Hertel T., P. Preckel, J. Cranfield et M. Ivanic (2003) « OECD and non-OECD trade liberalisation and poverty reduction in seven developing countries », *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OCDE, Paris, pp. 195-212.
- Hertel, T.W. et J. Reimer (2004) « Predicting the Poverty Impacts of Trade Reform », *World Bank Policy Research Working Paper 3444*, novembre 2004, Banque mondiale, Washington D.C.
- Hertel, T.W. et R. Keeney (2005), « What's at stake: the relative importance of import barriers, export subsidies and domestic support », dans *Agricultural Trade reform and the Doha Development Agenda*, K. Anderson et W. Martin (eds.) Washington, D.C., OUP et la Banque mondiale.
- Hertel, T et L.A. Winters (2005), « Poverty impacts of a WTO agreement: synthesis and overview », *Putting development back onto the Doha Agenda: poverty impacts of a WTO Agreement*, dans T. Hertel et L.A. Winters (eds.), Banque mondiale, Washington DC.
- Hoppe, R.A., J.E. Perry, D. Banker (2000) *ERS Farm Typology for a Diverse Agricultural Sector*, ERS No. 759.
- INCRA/FAO (2000), *Novo retrato da agricultura brasileira: o Brasil redescoberto*, Brasilia (DF): NEAD.
- Jomini, P., J.F. Zeitsch, R. McDougall, A. Welsh, S. Brown, J. Hambley, et J. Kelly (1991), «SALTER: A General Equilibrium Model of the World Economy, Volume 1 Model Structure, Database and Parameters», Australian Industries Assistance Commission, Canberra.
- Kanbur, R. (1999) « Income Distribution and Development » *Handbook on Income Distribution*, A.B. Atkinson et F. Bourguignon (ed.) North-Holland.
- Kletzer, L.G. (1998), «Job Displacement,» *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 12, No. 1, pp. 115-136.
- Lofgren, H. et S. Robinson (1999) «To Trade or Not to Trade: Non-Separable Farm Household Models in Partial and General Equilibrium» TMD Discussion Paper No. 37, IFPRI, Washington DC.

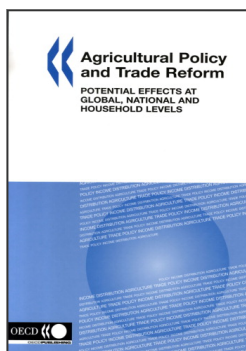
- Lofgren, H., R.L. Harris, S. Robinson (2002), « A Standard Computable General Equilibrium Model (CGE) in GAMS », *Microcomputers in Policy Research*, N°5, IFPRI, Washington, D.C.
- Lofgren, H. et S. Robinson (2003) « *General Equilibrium Simulation Models in Agricultural Economics* », rapport présenté à la réunion annuelle du UK Agricultural Economics Society, avril.
- Magnani, R. et F. Perali (2005) « *The General Equilibrium Impact of Reforms at the Macro and Micro Level: the Italian case* », rapport établi pour l'OCDE.
- McBride, W.D. et H.S. El-Osta (2002) « Impacts of the Adoption of Genetically Engineered Crops on Farm Financial Performance », *Journal of Agricultural and Applied Economics*. Vol. 34, No. 1, pp: 175-191.
- McDonald S. (2005), *A Standard Computable General Equilibrium Model Version 5: Technical Documentation*, PROVIDE Project Technical Paper 2005:03, Elsenburg, R.S.A.
- Minot, N. et F. Goletti (2000) « Rice market liberalisation and poverty in Viet Nam », *IFPRI Research Report* No. 114.
- McCulloch, N., L. A. Winters et X. Cirera (2001) *Trade liberalisation and Poverty: a Handbook*, Centre for Economic Policy Research, Londres.
- McCulloch, N. (2002). « The impact of Structural Reforms on Poverty: a Simple Methodology with Extension », rapport présenté au séminaire du Centre de développement de l'OCDE : *How are globalisation and poverty interacting and what can governments do about it?*, Paris, 9-10 décembre.
- Nicita, A., M. Olarreaga et I. Soloaga (2002), *A Simple Methodology to Assess the Poverty Impact of Economic Policies Using Household Data: An Application to Cambodia*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- OCDE (1994) *A Review of Farm Household Incomes in OECD Countries*, Paris.
- OCDE (1999), *The Distributional Effects of Agricultural Support in Selected OECD Countries*, Paris.
- OCDE (2001a) *Market Effects of Crop Support Measures*, Paris.
- OCDE (2001b) *Low Incomes in Agriculture*, Paris.
- OCDE (2002a) *Agriculture and Trade Liberalisation: Extending the Uruguay Round Agreement*, Paris.
- OCDE (2002b) *The Incidence and Efficiency of Farm Support*, Paris.
- OCDE (2003a), *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, Paris.
- OCDE (2003b), *Farm household income: Issues and policy responses*, Paris.
- OCDE (2003c), « *Doha Development Agenda: Welfare Gains from Further Multilateral Trade Liberalisation with Respect to Tariffs* », TD/TC/WP(2003)10/FINAL.
- OCDE (2004), *Agricultural Policies in OECD Countries at a Glance*, Paris.
- OCDE (2005a), *Preferential Trading Arrangements in Agricultural and Food Markets: The Case of the European Union and the United States*, Paris.
- OCDE (2005b), *Trade Preference Erosion: Potential Economic Impacts*, Paris.
- OCDE (2005c), *OECD Review of Agricultural Policies: Brazil*, Paris.
- Panagariya A. (2004), « *Agricultural Liberalization and the Developing Countries: Debunking the Fallacies* » mimeo, Columbia University, décembre.

- Reimer, J. (2002) « Estimating the Poverty Impacts of Trade Liberalisation », *GTAP Working Paper* No. 20, Purdue University, États-unis
- Reimer, J., and T. Hertel (2003) « International Estimates of Demand for Use in the GTAP Model? », *GTAP Working Paper*, No. 22.
- Robilliard, A. S., (2002) « *Examining the Social Impact of the Indonesian Financial Crisis Using a Micro-Macro Model* », rapport présenté à un séminaire du Centre de développement de l'OCDE – Globalisation et pauvreté : quelles interactions ? Quel rôle pour les pouvoirs publics ? Paris, 9-10 décembre.
- Sebastien, J., D. Laborde and W. Martin (2005), « Consequences of agricultural tariff cuts using alternative formulas », in *Agricultural Trade reform and the Doha Development Agenda*, K. Anderson and W. Martin (eds.) Washington, D.C., OUTP et la Banque mondiale : Chapitre 2.
- Sharma, R. (2003). « The Transmission of World Price Signals: the Concept, Issues and Some Evidence From Asian Cereals Markets », dans OCDE (2003a), *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, Paris.
- Singh I., L. Squire et J. Strauss (1986) *Agricultural Household Models: Extensions and Applications*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, États-unis
- Stout, J.V. et D. Abler (2004) « ERS/Penn State Model Documentation », [http://trade.aers.psu.edu/pdf/ERS\\_Penn\\_State\\_Trade\\_Model\\_Documentation.pdf](http://trade.aers.psu.edu/pdf/ERS_Penn_State_Trade_Model_Documentation.pdf)
- Tangermann, S. (2005) « Organisation for Economic Cooperation and Development Area Agricultural Policies and the Interests of Developing Countries » dans *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 87, No. 5, pp. 1128-1144.
- Taylor, J.E. (2003), « The Microeconomics of Globalization: Evidence from China and Mexico », dans *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OCDE, Paris.
- Taylor, J.E. et A. Yúnez-Naude (2004) « *Disaggregated Impacts of Policy Reform: A Case Study Using Data from the Mexico National Rural Household Survey* », rapport établi pour l'OCDE.
- Tokarick, S. (2005), « Who Bears the Cost of Agricultural Support in OECD Countries? », *The World Economy 2005*, Vol. 28, N°4.
- UNCTAD (2003), « Back to Basics: Market Access Issues in the Doha Agenda », Nations Unies, Genève.
- U.S. Department of Agriculture (USDA) (2001), « The Road Ahead: Agricultural Policy Reform in the WTO, Summary Report », *Agriculture Economic Report* No. 797, Economic Research Service, ministère de l'Agriculture des États-unis, Washington DC, janvier.
- Valdés A. et W. Foster (2003) « Reflections on the Policy Implications of Agricultural Price Distortions and Price Transmission for Producers in Developing and Transition Economies » dans *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OCDE, Paris.
- Varian H. (1992), *Microeconomic Analysis*, W. W. Norton & Company, New York.
- Wobst, P., H. Lofgren, H. Tchale, et J.A. Morrison (2004), *CGE Modelling of Pro-Poor Development Strategies for Malawi: An Analysis of Alternative Scenarios*, IFPRI, Washington, D.C.
- Winters, L.A. (2000) « Trade, Trade Policy and Poverty: What are the Links? », *Centre for Economic Policy Research Paper*, No. 2382, Londres.

## *Table des matières*

<b>Résumé</b> .....	7
<b>Partie I. Réforme des politiques commerciales et agricoles : répercussions à l'échelle mondiale et nationale et effets sur les ménages</b> .....	17
Introduction .....	19
<i>Chapitre 1.</i> Niveau et composition du soutien agricole et de la protection commerciale .....	21
<i>Chapitre 2.</i> Incidences sur le marché mondial, au niveau national et sectoriel .....	31
<i>Chapitre 3.</i> Incidences au niveau des ménages .....	57
<i>Chapitre 4.</i> Conclusion et déductions à l'usage des pouvoirs publics .....	81
<i>Annexe I.1</i> Présentation du modèle GTAP .....	85
<b>Partie II. Résumés des études de cas sur les effets de la réforme au niveau des ménages</b> .....	91
<i>Chapitre 5.</i> Brésil .....	93
<i>Chapitre 6.</i> Italie .....	115
<i>Chapitre 7.</i> Malawi .....	123
<i>Chapitre 8.</i> Mexique .....	141
<i>Chapitre 9.</i> États-Unis .....	155
Références .....	169





Extrait de :

## Agricultural Policy and Trade Reform

Potential Effects at Global, National and Household Levels

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264025745-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Niveau et composition du soutien agricole et de la protection commerciale », dans *Agricultural Policy and Trade Reform : Potential Effects at Global, National and Household Levels*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264025769-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).